



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 19 février 2018
Séance du 26 février 2018

Sous la présidence de M. Alain HIPP, Maire
Secrétaire de séance : GIRARDIN Pierre
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, HOLLNER Jean Pierre, SCHOLLER Manuela, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas
Absent : BURGER Éric donne pouvoir à HIPP Alain - DUTT Hervé donne pouvoir à ROOS Armand

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 15 janvier 2018
- 3) Approbation du compte administratif 2017
- 4) Approbation du compte de gestion 2017
- 5) Mise en place panneaux d'entrée de village en français et en alsacien
- 6) Mutualisation du secrétariat de Mairie
- 7) Travaux clocher église Eckendorf
- 8) Travaux petite salle rue de la gare
- 9) Demande de subvention Une rose Un espoir
- 10) Sécurité routière – rue des Cerisiers
- 11) Changement de locataire logement 9 rue de la gare
- 12) Divers

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Mise en location bien sis 52 rue Principale
- Création d'un SIVU pour la construction d'un groupe scolaire intercommunal.

Acceptés à l'unanimité.

1/ 7.1 Décisions Budgétaires Approbation du Compte Administratif 2017

DCM06-2018

La balance générale du compte administratif 2017 se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	1 412 849,96€
Recettes	1 543 338,13€
Excédent	130 488,17€

Fonctionnement :

Dépenses	466 832,85€
Recettes	729 831,07€
Excédent	262 998,22€

Résultat net 2017- Excédent 393 486,39€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017
- Les restes à réaliser 2017
Dépenses d'investissement **68 600,00€**
- L'affectation des résultats

RI- Article 001 « excédent reporté » 130 488,17€
(Excédent investissement)

RI-Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 140 000,00€

RF-Article 002 « excédent reporté » 122 998,22€
(Excédent de fonctionnement- excédent capitalisé)

Le Maire quitte la salle pour le vote

Adopté à l'unanimité

2/ 7.1 Décisions Budgétaires Approbation du Compte de Gestion 2017

DCM07-2018

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3/ 5.7. Intercommunalité Mutualisation du secrétariat de la Mairie

DCM08-2018

Le Maire souligne les réformes territoriales engagées et mises en œuvre à tous les niveaux de l'administration, plus particulièrement l'importance de la mutualisation de moyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** au SICTEU de Hochfelden la mise à disposition d'un agent faisant fonction de secrétaire de mairie pour une durée **16heures de service hebdomadaire** à compter du 16 février 2018.
- **PROPOSE** que le secrétariat de mairie de ALTECKENDORF soit assuré les mardi de 8h à 12h, les jeudi de 8h à 12h, 14h à 18h et les vendredi de 8h à 12h. Précise que ces dispositions horaires **sont évolutives en fonction de la nécessité de service.**
- **S'ENGAGE** à verser semestriellement, au SICTEU de Hochfelden, sur présentation d'un décompte, la quote-part de rémunération correspondante à cette mise à disposition.
- **S'ENGAGE**, en cas de dénonciation de cet accord à proposer le recrutement direct du personnel mis à disposition aux conditions en vigueur.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique de mutualisation du secrétariat entre le SICTEU Hochfelden et la Commune de ALTECKENDORF.

Adopté à l'unanimité

4/ 1.1. Marchés publics Travaux clocher Eglise Eckendorf

DCM09-2018

Monsieur le Maire informe de conseil municipal de la vétusté du clocher de l'église d'Eckendorf et qu'il convient d'effectuer de travaux de remise en état.

Vu la complexité des travaux à prévoir, il précise qu'il y aurait lieu de faire appel à un Maître d'œuvre pour la conduite de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** la nécessité de donner suite à ces travaux
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre
- **DEMANDE** au Maire de préparer l'étude financière et proposer les modalités de financement de cette opération

Adopté à l'unanimité

5/ 1.1. Marchés publics Travaux petite salle – 9 rue de la gare

DCM10-2018

Monsieur le Maire informe de conseil municipal qu'il convient d'effectuer de travaux de remise en état dans la petite salle sis 9 rue de la gare.

Les postes nécessitant une remise en état sont les suivants :

- Plâtrerie
- Carrelage
- Eclairage bar

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise ARON pour les travaux de plâtrerie d'un montant de 5 191.78€ HT
- Entreprise Carrelages P.SCHOLLER pour les travaux de carrelage d'un montant de 3 423.70€ HT
- Entreprise DOMOSECURITY pour les travaux d'éclairage du bar d'un montant de 1 395.94€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de remise en état de la petite salle sis 9 rue de la gare.
- **DECIDE** de confier les travaux aux entreprises :

- ARON pour les travaux de plâtrerie d'un montant de 5 191.78€ HT
- Carrelages P.SCHOLLER pour les travaux de carrelage d'un montant de 3 423.70€ HT
- DOMOSECURITY pour les travaux d'éclairage du bar d'un montant de 1 395.94€ HT

Adopté à l'unanimité

6/ 7.5. Subventions Subvention association Une Rose Un Espoir

DCM11-2018

Le Maire présente le courrier du 09 janvier 2018 relatif à l'opération Une Rose, Un Espoir du 28 avril 2018.

Le président de l'association sollicite une subvention pour couvrir l'achat des roses prévues pour notre commune à savoir 0.45€ X 210 roses soit 95 €uros.

Considérant les engagements de cette association après de la ligue 67 contre le cancer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser 95 € à l'Association Une Rose Un Espoir secteur du Pays de la Zorn pour l'exercice 2018
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement 2018

Adopté à l'unanimité

7/ 3.3. Locations Location du logement de la salle polyvalente

DCM12-2018

Vu le départ de Monsieur Yannis BALTZER au 28/02/2018,

Vu la demande de location faite par Madame Lauren BURGER demeurant 1 rue Mercière à Alteckendorf,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

- **DECICE de résilier** le bail de Monsieur Yannis BALTZER à la date du 28/02/2018
- **DECIDE de louer** le logement de la salle polyvalente à Madame Lauren BURGER à compter du 01/03/2018, pour un loyer de 440€ (quatre cent quarante euros)
- **DECICE de fixer** la caution à 440€ (quatre cent quarante euros)

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

8/ 3.3. Locations

Utilisation provisoire du bien sis 52 rue Principale

DCM13-2018

Le Maire rappelle l'acquisition du bien sis 52 rue Principale suite à l'exercice du droit de préemption,

Le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par l'entreprise SAVELEC EST implantée 58 rue Principale,

En effet cette dernière souhaite faire des travaux d'aménagement de leurs locaux administratifs conformément à la demande de travaux préalable DP 067 005 16 R0016 accordée le 07 novembre 2016,

Les travaux seront réalisés sur la période du 14/05/2018 au 15/09/2018 durant cette période les locaux ne sont pas utilisables et la société nous sollicite la mise à disposition d'un local pouvant accueillir ses bureaux,

Monsieur le Maire propose la mise en location de la maison sis 52 rue Principale durant cette période afin de répondre à cette sollicitation.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 250€

Le locataire assumera les charges directement, il est tenu de souscrire une assurance multirisque habitation pour cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de mettre en location la maison sis 52 rue Principale du 14/05/2018 au 15/09/2018.
- **FIXE** le loyer à 250€
- **FIXE** la caution à 250€
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de décision.

Adopté à l'unanimité

9/ 5.7. Intercommunalité

Création d'un SIVU pour la construction d'un Groupe Scolaire intercommunal

DCM14-2018

Le Conseil Municipal,

Considérant les difficultés rencontrées dans l'organisation pédagogique des écoles et des regroupements pédagogiques ;

Considérant que certains locaux sont mal adaptés et nécessiteraient des investissements de mise aux normes ;

Considérant la demande d'un service périscolaire et les difficultés de mise en œuvre dans l'organisation scolaire actuelle ;

Considérant la politique scolaire et la mise en commun de moyens menés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'équilibre du territoire et l'égalité des chances ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 à L.5211-27 et L.5212-1 à L.5212-34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5811-1 relatif aux dispositions applicables à l'ensemble des communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

VU le projet de statuts ;

VU l'accord de principe du Conseil Municipal par délibération DCM 13-2017 du 06 avril 2017

et après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal d'enseignement préélémentaire et élémentaire situé à ALTECKENDORF
- **DÉCIDE** d'adhérer à cet effet à la création d'un Syndicat à Vocation Unique – **SIVU du Groupe Scolaire Nord du Pays de la Zorn** - entre les communes de

ALTECKENDORF - ETTENDORF – GRASSENDORF – MINVERSHEIM et RINGELDORF

- **ADOpte** les statuts annexés à la présente délibération
- **ACCEPTE** le principe d'une participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement
- **DÉSIGNE** comme représentants de la commune au sein du Syndicat :
M. HIPP Alain, Maire
Mme Manuela SCHOLLER, Adjointe
Mme JOVANOVIC Christelle, Conseillère Municipale
- **SOLLICITE** M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, pour prendre l'arrêté constitutif correspondant.

Adopté à l'unanimité
